

**ARRETE n°2021–PREF–DRCL-250 du 07 avril 2021**

**Modifiant l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-679 du 10 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune Ris-Orangis**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le code électoral et notamment l'article L.19 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2010-146 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 08 janvier 2019 portant nomination de M. Benoît KAPLAN, administrateur civil hors classe, en qualité de Sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-241 du 19 octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benoît KAPLAN, Secrétaire général de la Préfecture de l'Essonne, Sous-Préfet de l'arrondissement de chef-lieu ;

**VU** la circulaire ministérielle du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires modifiée par l'addendum du 04 février 2021 ;

**VU** l'arrêté n°2020–PREF–DRCL-679 du 10 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune Ris-Orangis ;

**VU** les démissions des conseillers municipaux de la liste majoritaire au sein du conseil municipal, empêchant la mise en place d'une commission correspondant au nombre d'habitants de la commune ;

**VU** la désignation du délégué de l'administration en date du 24 février 2021 et du conseiller municipal en date du 29 mars 2021 ;

**VU** l'ordonnance du tribunal judiciaire en date du 2 avril 2021, nommant un délégué pour la mise en place d'une commission à composition exceptionnelle ;

**SUR PROPOSITION** du sous-préfet de l'arrondissement d'Évry ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: L'arrêté préfectoral n°2020-PRÉF-DRCL-679 du 10 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission de contrôle pour la révision des listes électorales pour la commune Ris-Orangis est modifié, ainsi qu'il suit (*modification en gras*) :

**Monsieur José PEREZ - Conseiller municipal**

**Madame Linda DJEARAMIN-CADIRVELOU – Déléguée de l'administration**

**Madame Denise MESNIGE épouse POZZEVARA – Déléguée du tribunal judiciaire**

**Article 2 :**

Les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour trois ans.

**Article 3 :**

Ces commissions se réuniront au moins une fois par an, et en tout état de cause, entre le 24<sup>e</sup> et le 21<sup>e</sup> jour avant chaque scrutin.

**Article 4 :**

Le sous-préfet de l'arrondissement d'Évry, le maire de la commune de Ris-Orangis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Le Préfet et par délégation,  
le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Évry,



**Benoît KAPLAN**